



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada

Table ronde de l'AFAC

**Nouveaux principes directeurs pour la
modernisation des mesures de
compensation et des réserves d'habitats**

**RAPPORT SUR CE QUE NOUS AVONS
ENTENDU**

21 NOVEMBRE 2023



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
Aperçu.....	3
Méthodes	4
RÉSUMÉ	5
CONSTATATIONS DÉTAILLÉES	7
Principe 1 : La compensation figure en dernier dans une hiérarchie des mesures.....	7
Principe 2 : Il y a des limites sur ce qui peut être compensé	10
Principe 3 : Les avantages des mesures de compensation doivent contrebalancer les effets néfastes	13
Principe 4 : Les mesures de compensation s'ajoutent à celles qui auraient été prises autrement	16
Principe 5 : Les mesures de compensation devraient être situées de manière à optimiser les résultats écologiques, en tenant compte des besoins des titulaires de droits et des utilisateurs des ressources	18
Principe 6 : Les mesures de compensation doivent générer des avantages qui se maintiennent par eux-mêmes	20
Principe 7 : Les délais entre l'impact et les mesures de compensation devraient être évités ou limités	22
Principe 8 : Les peuples autochtones devraient participer	24



INTRODUCTION

Aperçu

Afin d'améliorer la conservation et la protection des poissons et de leur habitat partout au Canada, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) modernise ses politiques en matière de compensation et de réserves d'habitats. Il a donc entrepris, à l'été 2023, une [troisième vague](#) de mobilisation dans le cadre du processus d'élaboration de [Lignes directrices pour l'établissement et la gestion de réserves d'habitats du poisson](#) et de [Mesures visant à compenser les effets néfastes sur le poisson et son habitat](#) en vertu de la [Loi sur les pêches](#) du Canada.

1. **Compensation** : Mesure qui peut être prise pour contrebalancer les effets négatifs d'un projet sur le poisson et son habitat.
 - La compensation peut comprendre des mesures visant à restaurer ou à améliorer l'habitat du poisson ou d'autres mesures qui pourraient être bénéfiques pour le poisson ou son habitat.
2. **Réserve d'habitats** : Création d'un ou de plusieurs projets de conservation (ou mesures visant à restaurer ou à améliorer l'habitat du poisson dans une zone) afin de contrebalancer les effets négatifs prévus d'un projet d'aménagement sur le poisson et son habitat.
 - Les bienfaits découlant des projets de conservation sont comptabilisés en tant que crédits d'habitat dans une réserve d'habitats du poisson.
 - Les crédits de réserve d'habitats tirés du projet d'aménagement peuvent être utilisés lorsqu'une demande d'autorisation est soumise pour contrebalancer les effets négatifs du projet proposé sur l'habitat du poisson.

Le MPO a établi huit principes directeurs liés à la compensation et aux réserves d'habitats :

Principe 1 : La compensation figure en dernier dans une hiérarchie des mesures

Principe 2 : Il y a des limites sur ce qui peut être compensé

Principe 3 : Les avantages des mesures de compensation doivent contrebalancer les effets néfastes

Principe 4 : Les mesures de compensation s'ajoutent à celles qui auraient été prises autrement

- Principe 5 :** Les mesures de compensation devraient être situées de manière à optimiser les résultats écologiques, en tenant compte des besoins des titulaires de droits et des utilisateurs des ressources
- Principe 6 :** Les mesures de compensation doivent générer des avantages qui se maintiennent par eux-mêmes
- Principe 7 :** Les délais entre l'impact et les mesures de compensation devraient être évités ou limités
- Principe 8 :** Les peuples autochtones devraient participer

Méthodes

Pour veiller à ce que les points de vue des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones soient inclus dans les politiques et programmes du MPO visant à améliorer la gestion du poisson et de son habitat, l'AFAC a organisé deux tables rondes sur les **nouveaux principes directeurs pour la modernisation des mesures de compensation et des réserves d'habitats**.



Deux tables
rondes
virtuelles



Discussion 1
28 août 2023
24 personnes



Discussion 2
31 août 2023
13 personnes

Les deux tables rondes virtuelles ont eu lieu à la fin du mois d'août. Vingt-quatre (24) personnes ont assisté à la première séance et 13 à la deuxième. Chaque séance a duré environ deux heures et demie. Les discussions virtuelles, qui se sont déroulées sur la plateforme Zoom, étaient dirigées par un panel comptant un animateur, un gardien du savoir, le directeur principal, Politiques environnementales de l'AFAC et un représentant du MPO. Chaque séance a commencé par une prière d'ouverture, suivie d'un survol des huit principes de **modernisation des mesures de compensation et des réserves d'habitats**. L'animateur a ensuite amorcé une discussion guidée. Au moyen d'une présentation PowerPoint, chaque principe a été présenté tour à tour. Les gens ont ensuite pu exprimer leurs points de vue sur chacun.

RÉSUMÉ

Le présent rapport décrit les résultats des deux tables rondes portant sur les **nouveaux principes directeurs pour la modernisation des mesures de compensation et des réserves d'habitats** du MPO. Il comprend un résumé de chacun des huit principes directeurs sur la compensation et les réserves d'habitats, les questions posées sur chaque principe et les réponses fournies lors de la discussion. Les renseignements issus des tables rondes visent à orienter les nouveaux changements proposés par le MPO aux termes des dispositions relatives à la protection de l'habitat des poissons de la [Loi sur les pêches](#) du Canada.

Dans l'ensemble, les participants et participantes se sont montrés très favorables à chacun des huit principes directeurs. Ils ont toutefois exprimé quelques préoccupations et hésitations quant à leur mise en œuvre par les promoteurs de projet. Des thèmes évidents se sont dégagés des commentaires formulés sur les huit principes directeurs :

La mobilisation des communautés autochtones devrait survenir au début d'un projet et être maintenue jusqu'à la fin.

Au cours des discussions, les gens ont réitéré l'importance de dialoguer de manière significative avec les communautés autochtones dès le début d'un projet. Cela permettra de jeter les bases du projet dans son ensemble et d'inclure le savoir autochtone tout en amorçant l'établissement de relations. On a insisté sur le fait que les communautés autochtones doivent être consultées souvent et de façon continue, dès le début du projet. Par conséquent, la mobilisation doit être de grande portée en adoptant une approche communautaire dans la collecte des points de vue, plutôt que de rechercher les opinions d'un ou deux représentants seulement. On était d'avis qu'une variété de voix autochtones au sein des communautés doivent être entendues pour permettre de comprendre les répercussions à tous les échelons. Tous et toutes se sont entendus sur le fait que les communautés autochtones ne devraient pas seulement être consultées, mais qu'elles devraient aussi participer tout au long du processus. La participation des communautés autochtones dès le début d'un projet permettra également d'appliquer une approche à double perspective, où le savoir autochtone traditionnel travaille en tandem avec la science occidentale.

La communication doit être claire et transparente pour créer un partenariat durable.

Pour établir et maintenir des relations avec les communautés autochtones, il faut des communications claires qui permettront d'instaurer un climat de confiance. Les communications doivent être simples et concises de façon à ce que les gens de toutes les couches de la communauté, en particulier les jeunes et les aînés, puissent les comprendre. Il ne faut pas non plus se contenter d'annoncer la solution; les membres de la communauté doivent

savoir pourquoi cette solution est la meilleure qui soit. Les participants et participantes ont souligné l'importance de fournir des données probantes lors de la transmission de mises à jour et de renseignements sur de nouvelles méthodes ou de nouveaux projets. Ils ont affirmé qu'on ne peut s'attendre à ce qu'ils croient d'emblée tout ce qu'on leur dit, et que le gouvernement et les organisations doivent démontrer que les résultats escomptés sont possibles et se sont produits dans des situations semblables. Pour les participants et participantes autochtones, les données probantes et le langage adapté permettent de témoigner du respect à leur communauté.

La mise en œuvre est la clé du succès; bien que les principes semblent optimaux en théorie, plusieurs personnes remettent en question leur efficacité dans la pratique.

Bien que les participants et participantes appuient en général les huit principes directeurs, certains ont soulevé des préoccupations quant aux éventuelles échappatoires et à l'absence de suivi de la part du gouvernement ou du secteur. Les lignes directrices doivent être extrêmement précises et laisser peu de place à l'interprétation. Une réglementation claire et la participation des organismes de réglementation seront essentielles pour s'assurer que les promoteurs respectent pleinement les exigences juridiques en matière de protection des poissons et de leur habitat. On a aussi reconnu qu'il faut du temps pour que les mesures de compensation parviennent à produire les résultats souhaités. On a partagé des expériences où de nouvelles mesures ont été mises en place, puis laissées de côté. Par conséquent, plusieurs personnes étaient d'avis que les projets de compensation devraient être mesurés et évalués de façon continue pour s'assurer qu'ils produisent les résultats escomptés. Plus important encore, les Autochtones jugeaient qu'ils devraient être inclus dans le maintien des initiatives ou des projets au sein de leur communauté afin de veiller à ce que les promoteurs rendent des comptes.

Le gouvernement et le secteur doivent respecter et valoriser le savoir et les traditions autochtones comme première étape du processus.

Tout au long des séances de discussion, les gens ont répété à maintes reprises l'importance de ne pas seulement consulter les peuples autochtones, mais aussi d'écouter, de valoriser et d'appliquer leurs points de vue. Il est essentiel d'intégrer au processus les méthodes de recherche et les connaissances autochtones, mais aussi d'inclure et de respecter les divers calendriers saisonniers et enseignements traditionnels. Il ne faut pas se contenter de recueillir les points de vue des Autochtones, mais aussi les intégrer aux lignes directrices. Les participants et participantes ont en outre mentionné la diversité des traditions et des points de vue parmi les peuples autochtones et l'importance de rechercher plusieurs perspectives.

La prévention doit précéder l'atténuation : la priorité devrait être d'éviter les conséquences négatives sur les habitats aquatiques, tandis que les mesures de compensation doivent être une solution de dernier recours.

En réponse aux huit principes, les participants et participantes ont constamment souligné l'importance de la prévention avant la mise en place de mesures d'atténuation. On considérait les mesures de compensation comme

une solution de dernier recours et espérait que les gouvernements et organisations soient aussi de cet avis. Bien que cette idée soit exprimée clairement dans les principes mêmes, il s'agissait d'un fil conducteur mentionné tout au long des discussions et qui a souvent été répété. La prévention sera possible en consultant les communautés autochtones dès le début d'un projet, ce qui leur permettra de fournir rapidement leur avis. Elle proviendra également de la mise en œuvre adéquate des principes directeurs. On a relevé qu'il n'est pas toujours possible de restaurer les habitats; une approche proactive quant aux conséquences possibles des projets et la mise en place de mesures de prévention permettront d'éliminer la nécessité de faire appel à des mesures de compensation.

CONSTATATIONS DÉTAILLÉES

Principe 1 : La compensation figure en dernier dans une hiérarchie des mesures

- a. Les promoteurs doivent donner la priorité aux mesures visant à éviter et à atténuer les effets néfastes sur les poissons et leur habitat.
- b. La restauration des écosystèmes aquatiques peut s'avérer difficile et incertaine; il est donc préférable de les conserver intacts dans la mesure du possible.
- c. Les promoteurs doivent éviter, dans la mesure du possible, de travailler dans l'eau ou à proximité de l'eau.
- d. Les effets néfastes de travaux sur les poissons et leur habitat peuvent être atténués en réduisant leur échelle spatiale, leur durée et leur intensité.
- e. Les promoteurs sont tenus de démontrer que des mesures d'évitement sont mises en application en premier lieu, puis que les mesures d'atténuation ont été pleinement prises en compte avant d'envisager des mesures de compensation.

Question : Quel processus devrait-on utiliser pour veiller à ce que les promoteurs démontrent qu'ils ont évité et atténué les possibles conséquences des travaux sur les poissons et leur habitat?

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS : principe 1

Dans l'ensemble, les participants et participantes ont convenu que la compensation devrait être une solution de dernier recours, et que ce principe encourage les promoteurs à d'abord envisager différentes options.

« Ce principe me plaît, parce qu'il nous amène à réfléchir à tout ce qui pourrait être fait avant même d'en arriver là. C'est habituellement au cœur des discussions, par exemple la façon dont nous pouvons mettre en place un plan de compensation ou les nombreuses options pour construire une route. Le fait

qu'il s'agisse d'une option de dernier recours est un bon principe. Que l'on tente de ne pas déranger l'habitat si ce n'est pas nécessaire. »

Une participation significative des communautés autochtones

Les participants et participantes autochtones estiment que leurs connaissances devraient être incluses dès le début d'un projet, et qu'il faut donc donner l'occasion aux gardiens du savoir traditionnel et aux aînés d'évaluer les terres et d'identifier les plantes et animaux traditionnels qui pourraient s'y trouver. Ils ont indiqué que l'inclusion doit aller au-delà de la consultation, insistant sur la nécessité de faire appel à des aînés et à la communauté dans son ensemble. Ils ont énuméré de nombreux exemples tirés de leurs propres expériences, où les points de vue de la communauté étaient contraires à ceux du seul représentant ayant été consulté.

« En ce qui concerne la mobilisation de la communauté, les Premières Nations devraient participer aux projets, et non simplement être consultées. Demandez à nos gardiens du savoir traditionnel et à nos aînés d'évaluer la région. »

« La communication et la mobilisation communautaire devraient avoir lieu avant que les projets ne soient approuvés et que les travaux ne commencent. Il ne faut pas s'en remettre à une seule personne, au chef ou au conseil pour la prise de décisions. D'après l'expérience au sein de notre communauté, les consultations ont normalement lieu auprès d'une seule personne, qui ne revient pas dans la communauté pour consulter le reste de ses membres et recueillir l'avis et les préoccupations de tout le monde. La mobilisation communautaire et la communication sont donc l'une de mes principales préoccupations; il faut obtenir l'avis des jeunes, des aînés et aînées, des gardiens du savoir, des pêcheurs et des pêcheuses et de tous les autres. »

« Une rencontre avec le conseil des aînés de la région, même si elle ne se déroule pas sur des terres des Premières Nations inscrites au Registre. Les aînés connaissent la région depuis longtemps et comprennent la façon dont la terre bouge et dont les créatures interagissent. »

« Dans ma région, l'une de nos Premières Nations doit se battre contre son propre chef et son propre conseil. Les gens NE VEULENT PAS de pisciculture marine, et le chef et le conseil tentent d'autoriser les promoteurs à continuer d'exploiter des fermes piscicoles dans la zone du passage Discovery. Ce que j'essaie de dire ici, c'est que même lorsqu'il y a communication avec la communauté et les Premières Nations, les membres d'une même bande peuvent avoir des opinions complètement différentes. Mais les aînés sont tous d'accord : AUCUNE FERME PISCICOLE. Le savoir des aînés devrait être pris en compte dans les processus. »

Étude d'impact sur l'environnement (EIE) et diffusion des résultats

Les participants et participantes étaient d'avis que l'on devrait réaliser des études d'impact sur l'environnement, et que les résultats de ces études ou de toute autre évaluation devraient être rendus publics. Pour être utiles, les études doivent décrire les possibles répercussions du projet sur les poissons et leur habitat, en quantifiant ces répercussions et en évaluant leur gravité, déterminer les espèces précises qui pourraient être touchées et évaluer les effets cumulatifs potentiels. Il est également important que les résultats de ces études soient rendus publics et diffusés au sein des communautés autochtones concernées.

« Une étude d'impact sur l'environnement qui décrit les possibles répercussions d'un projet sur les poissons et leur habitat, qui quantifie l'étendue et la gravité de ces répercussions, qui détermine les espèces précises de poissons et les étapes du cycle de vie qui peuvent être touchées, et qui évalue les effets cumulatifs potentiels. »

« Si des tests sont effectués au cours de cette étude d'impact sur l'environnement, les résultats et les renseignements doivent aussi être rendus publics. »

« Il est essentiel d'effectuer une étude d'impact sur l'environnement! »

Des exigences claires, des examens exhaustifs et des comités consultatifs

Les participants et participantes ont également souligné l'importance de clarifier les attentes à l'intention des promoteurs. À leur avis, les exigences à respecter par les promoteurs doivent être claires et ne pas laisser place à l'interprétation. Pour ce faire, on a suggéré d'inclure des listes succinctes d'exigences, d'obliger les parties concernées à fournir des coordonnées à jour et d'établir une règle selon laquelle seuls les documents définitifs seront acceptés, et non les ébauches. On pourra ainsi veiller à ce que toutes les évaluations aient été effectuées et mises au point et que toutes les exigences aient été remplies. Ces règles peuvent empêcher les promoteurs de trouver des lacunes et d'en profiter. Parallèlement à ces règles proposées, les participants et participantes étaient d'avis que les organismes de réglementation devraient prendre connaissance des mesures proposées et les approuver pour s'assurer qu'elles respectent les exigences de la loi et qu'elles sont suffisantes pour protéger les poissons.

« En ce qui concerne les processus, les promoteurs devraient mettre en place un comité consultatif composé de membres de la communauté de divers horizons, dont des jeunes, des aînés, des membres du conseil, des gardiens du savoir et des personnes disposant des connaissances nécessaires en environnement pour connaître pleinement la santé passée, présente et future du milieu aquatique. »

« Les organismes de réglementation devraient examiner et approuver les mesures proposées pour s'assurer qu'elles répondent aux exigences de la loi et qu'elles suffisent à protéger le poisson et son habitat. Les promoteurs devraient quant à eux s'efforcer d'éviter que leur projet ait des répercussions sur l'habitat du poisson dans la mesure du possible en adaptant leurs plans, les emplacements ou les méthodes utilisées. »

« On devrait inclure une simple liste à puces énumérant ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Par exemple, les documents provisoires ne seront pas acceptés, et les promoteurs doivent soumettre les versions définitives qui comprennent toutes les exigences en place, ainsi que les coordonnées des parties concernées, espérons-le, pour l'obligation de rendre des comptes, surtout lorsqu'il y a roulement du personnel dans ces organisations. C'est un problème dans ma communauté. Nous avons un roulement du personnel sans chevauchement, de sorte que les nouvelles personnes ne sont pas au courant des progrès réalisés ou des projets incomplets. Il doit y avoir une certaine communication des connaissances préalables et des réponses aux demandes. »

« Je crois qu'il s'agit d'un excellent principe. Si je devais ajouter quelque chose, ce serait d'indiquer clairement que le promoteur sera tenu de faire une démonstration complète avant le début de son projet afin qu'il y ait une certitude tout au long du projet. Je déteste lorsqu'on retrouve des failles dans la formulation. Par exemple, "commencer à démontrer" plutôt que "démontrer pleinement". D'après mon expérience, de nombreuses personnes ou organisations peuvent se montrer sournoises et dire qu'elles ont fait tout ce qui leur a été demandé parce que la politique n'était pas claire quant aux exigences, ce qui leur a permis de prendre des raccourcis sans rendre de compte. »

Principe 2 : Il y a des limites sur ce qui peut être compensé

- a. Certaines zones ou certains types d'habitats aquatiques sont rares, ont une valeur exceptionnelle sur le plan écologique ou culturel ou sont particulièrement difficiles à reproduire artificiellement.
- b. Si les mesures de compensation ne suffisent pas à contrebalancer adéquatement les répercussions d'un projet sur ces zones ou habitats, alors les effets néfastes proposés doivent être considérés comme inacceptables et l'autorisation doit être refusée.
- c. Les travaux ou activités qui risquent de compromettre la survie et le rétablissement d'une espèce aquatique inscrite sur la liste des espèces en péril ne seront pas approuvés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Questions : Quels habitats aquatiques devrait-on considérer comme rares et d'une valeur exceptionnelle sur le plan écologique ou culturel pour les Autochtones? Quels facteurs devrait-on utiliser pour déterminer si un habitat aquatique sera difficile à reproduire artificiellement?

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS : principe 2

La valeur culturelle d'un habitat aquatique

Les participants et participantes convenaient en général de l'importance de la valeur culturelle des habitats aquatiques au sein des communautés autochtones, précisant toutefois qu'il s'agissait d'un aspect souvent négligé lors de l'étude de nouveaux projets.

« Le point qui retient vraiment mon attention dans ce principe, c'est la valeur culturelle. Dans cette province, la consultation n'est pas optimale. Dans le passé, on a retiré beaucoup de choses du Nord, de sorte que la plupart des organismes de réglementation ou des gens qui travaillent pour des organismes gouvernementaux ou d'octroi de permis se trouvent maintenant à Prince Albert ou au sud de Prince Albert. Tout a été déplacé dans le sud de la province, ce qui a créé un énorme décalage avec ce qui se passe ici, avec les gens et sur le plan de l'importance culturelle. Il y a une énorme méfiance, surtout envers les gouvernements provinciaux. Je crois qu'on omet parfois la notion de valeur culturelle. On met tellement l'accent sur le modèle de la science occidentale pour déterminer si quelque chose est rare, important ou exceptionnel qu'on ne s'attarde pas nécessairement au savoir des Autochtones et des utilisateurs des terres. Il s'agit d'un aspect très utile pour comprendre les régions. »

« Je souhaite vous faire part de mes hésitations concernant ces principes. Je viens du territoire [mot en langue autochtone]. Le fleuve Columbia et le fleuve Fraser traversent mon territoire, et tous deux sont des frayères à saumon. Ces espèces possèdent une importante valeur culturelle. Nous soutenons que, du moins dans l'Okanagan, il devrait y avoir une espèce de saumon inscrite comme espèce en péril. »

L'absence de suivi et le mauvais usage du principe

Bien que les participants et participantes se soient en général montrés favorables au deuxième principe, ils ont exprimé quelques hésitations quant à sa mise en pratique. Ils ont dit craindre que les grandes sociétés ou les projets d'envergure ne s'en servent comme échappatoire. Certains ont déjà connu des promoteurs qui s'efforçaient bien de recueillir les points de vue des Autochtones, mais qui n'effectuaient aucun suivi sur ce qu'ils avaient entendu dans les communautés. Cette question était particulièrement préoccupante en relation avec les projets d'envergure :

« Comment pourrait-on utiliser ce principe pour refuser un projet comme l'oléoduc Trans Mountain? Est-ce même possible? J'ai beaucoup d'hésitations et d'anxiété à ce sujet, parce que je peux déjà constater les effets néfastes. J'entrevois déjà la possibilité que l'on utilise ce principe comme échappatoire pour mener à bien ces énormes projets qui sont néfastes pour nos espèces. »

« Lorsque ces sociétés se tournent vers le savoir autochtone, plusieurs personnes ont l'impression qu'elles ne le font que pour "cocher une case". Elles rencontrent les Autochtones et écoutent ce qu'ils ont à dire, mais ne font aucun suivi. »

« Le chef et le conseil le veulent, et c'est uniquement une question d'argent. Ils ne tiennent pas compte des poissons et de la communauté; les aînés n'en veulent pas. Lorsqu'il est question de mobiliser la communauté, c'est parfois difficile parce qu'il faut se demander si nous allons consulter le chef. Et quoi faire si le chef est d'accord, mais que la communauté ne l'est pas? »

Lorsqu'on leur a demandé quels habitats aquatiques devraient être considérés comme rares et d'une valeur exceptionnelle, les participants et participantes ont relevé les exemples suivants :

- **Les récifs de corail**

« Le récif de corail est un exemple d'écosystème sensible aux perturbations écologiques. Le moindre changement de la température ou du niveau de pollution provoque le blanchissement des coraux, ce qui est néfaste pour l'écosystème aquatique. »

- **Les sites archéologiques près des cours d'eau et des milieux humides**

« De nombreux sites archéologiques sont situés près de cours d'eau et de milieux humides qui sont irremplaçables. Plusieurs ont déjà été endommagés ou détruits. Ce principe a la capacité de protéger aussi ces sites. »

- **Les habitats abritant des espèces végétales et animales rares**

« Dans ma réserve, ils ont renforcé les berges, parce que le barrage a inondé les terres traditionnelles où l'on cueillait, chassait et récoltait les crosses. Aussi, sans consulter notre communauté, ils ont jeté des pierres le long de la berge, où pousse une plante très rare appelée **Ferberch Laoswart** [sic], qui est endémique à cette région du monde. Elle ne pousse qu'ici. Ils ont jeté ces pierres sans nous consulter et sans nous le demander. Je sais que cela s'est produit il y a plusieurs années, mais ce genre de choses aurait dû être protégé et devrait toujours l'être. »

Voici des exemples de facteurs qui, selon les Autochtones, devraient être pris en compte au moment de déterminer la valeur de terres ou d'habitats :

- **Le savoir des aînés**

« Je crois que ces conversations doivent être plus vastes et se dérouler en personne, dans les communautés, et non sur Zoom; plusieurs de nos aînés ont une voix plus "puissante", puisqu'ils connaissent le territoire, où ils vont chasser et pêcher pour leur subsistance. »

- **La complexité des écosystèmes**

« Les travaux qui nécessitent que l'on reproduise artificiellement des habitats ne devraient pas être effectués. Des facteurs à prendre en considération : la complexité de l'écosystème, la diversité des espèces, la taille et l'étendue de l'habitat, la qualité de l'eau et la dynamique hydrologique, la stabilité à long terme, les facteurs de perturbation d'origine humaine, les contraintes de coûts et de ressources et les efforts de surveillance. Nous nous trouvons dans une ère d'avancées technologiques, mais je ne crois pas que la reproduction artificielle sera la bienvenue. »

- **La maintenance et la reddition de comptes**

« Lorsqu'il est question de mise en œuvre, nous devons certainement veiller à ce que des comptes soient rendus à l'échelle individuelle et communautaire, surtout pour les Premières Nations qui ont adopté un code foncier. Cela prendra du temps, mais il faut que les membres de nos communautés soient tenus responsables et prennent de bonnes décisions quant à ce qui peut avoir des répercussions sur notre environnement. Nous avons aussi besoin de plusieurs personnes pour aider à faire appliquer ces principes pour ceux qui refusent de rendre des comptes. Et cela devra se faire à l'échelle individuelle ou communautaire. »

Principe 3 : Les avantages des mesures de compensation doivent contrebalancer les effets néfastes

- a. Les avantages découlant des mesures de compensation doivent contrebalancer les effets néfastes en compensant la perte elle-même, l'incertitude liée à la réussite et le temps nécessaire pour que les mesures de compensation soient pleinement fonctionnelles.
- b. Les mesures de compensation peuvent soit appuyer les mêmes processus vitaux des poissons touchés par les ouvrages, entreprises ou activités proposés (« de même type » ou « comparables »), soit entreprendre une restauration qui engendrerait un plus grand nombre d'habitats qui sont plus rares ou limitatifs que ceux altérés (« équivalents » ou « mieux que comparables »).

- c. Si un ouvrage, une entreprise ou une activité est susceptible de nuire à des espèces aquatiques en péril, les mesures de compensation doivent profiter à ces mêmes espèces, selon les objectifs du programme de rétablissement et du plan d'action s'y rapportant.

Question : Devrait-on inclure des compromis sociaux et économiques au moment de déterminer les avantages et les répercussions des mesures de compensation pour les poissons et leur habitat?

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS : principe 3

Comparativement aux autres principes abordés, le troisième principe a suscité une plus grande incertitude. Les préoccupations étaient liées à la formulation même du principe, à l'étendue du projet et aux possibles conséquences.

Des termes adaptés à la communauté

Lors de la discussion sur le troisième principe, certaines préoccupations ont été soulevées quant à la formulation, associant l'utilisation d'une terminologie complexe à un manque de respect envers les communautés autochtones.

« Nous apprenons par les sens... Les Autochtones se font présenter ces mots compliqués et ces équations pour les dérouter. C'est en raison de ces communications complexes que nous avons perdu nos terres dans le passé, nos droits issus de traités et nos droits ancestraux. La formulation utilisée doit donc être très pratique. Elle ne doit pas seulement être simple, elle doit aussi être adaptée à la communauté, pour qu'un enfant de 10 ans puisse comprendre ce que vous dites à un aîné. Nous avons un fort esprit communautaire et nous voulons que tous comprennent : les enfants, les adultes, les jeunes et les aînés. »

« Si vous ne parlez pas anglais et que votre langue maternelle est ancestrale, vous aurez de la difficulté à comprendre ce que signifient la compensation et les compromis. »

Comprendre la portée des activités et des répercussions étudiées

On a aussi formulé des préoccupations quant au calcul des répercussions découlant des mesures de compensation et au type d'activités et de conséquences qui doivent être prises en considération.

« Ce qui me préoccupe, c'est de savoir quelle est l'ampleur d'un projet ou des dommages dont il est question. Je ne veux pas que l'on s'engage sur une pente glissante où ils pourraient ajouter furtivement quelque chose. Ce que je tente de comprendre lorsqu'il est question de compensation, c'est le processus

par lequel nous allons comprendre pleinement les activités et leurs répercussions pour nous assurer de ne pas créer un problème encore plus gros. »

« Est-ce que la notion de “compensation” est utilisée ou interprétée comme une activité visant à contrebalancer les dommages résiduels inévitables? »

Des zones désignées et des accès restreints

Outre ces préoccupations, quelques personnes ont donné en exemple des mesures précises pour le repeuplement des poissons, comme de restreindre l'accès aux habitats. On était d'avis qu'en désignant des zones précises pour la recherche, on laisserait tranquilles d'autres parties de l'habitat et on permettrait ainsi à l'écosystème de prospérer.

« Je crois qu'il serait très avantageux que les représentants autorisés, comme les chercheurs, puissent uniquement travailler dans un lac ou un cours d'eau désigné; on pourrait ainsi éviter d'interrompre les mesures de compensation. Cela aidera au repeuplement des poissons. »

« Dans les zones qui abritent des espèces rares ou les lacs ou cours d'eau qui ne sont pas autant utilisés, lorsque des chercheurs réalisent des travaux pour le gouvernement, ces zones devraient seulement être accessibles aux représentants autorisés de façon à éviter les interruptions. »

La sensibilisation du public

Certaines personnes ont exprimé des réserves quant à l'utilisation d'un trop grand territoire, indiquant qu'elles souhaiteraient voir davantage de sensibilisation du public pour une variété d'apprenants.

« Plus nous utilisons des terres, plus nous perdrons à long terme, que ce soit l'eau, les animaux, les poissons, les arbres et l'air que nous respirons. Je suis entièrement d'accord avec vous, il faut éduquer, informer et sensibiliser les communautés autochtones au moyen de bulletins d'information publiés en ligne ou encore distribués dans les communautés, afin de créer un programme de sensibilisation pour tous les apprenants et éducateurs. »

Un gain net pour les écosystèmes

D'autres participants et participantes ont indiqué qu'ils aimeraient que ce principe favorise un plus grand respect du principe de laisser les terres en meilleur état qu'elles ne l'étaient au départ ou, en d'autres mots, de créer une incidence positive nette.

« J'aimerais que ce principe porte davantage sur la notion de laisser les terres en meilleur état qu'elles ne l'étaient, plutôt que de contrebalancer les répercussions. Il est préférable d'améliorer les choses plutôt

que de rester au même niveau. Surtout compte tenu de l'incertitude à l'égard du succès. Le principe semble y faire allusion – mes excuses si j'ai mal compris –, mais il semble sur la bonne voie. »

Principe 4 : Les mesures de compensation s'ajoutent à celles qui auraient été prises autrement.

- a. Les mesures de compensation doivent être conçues spécifiquement pour procurer des gains en matière de conservation supérieurs à ceux qui seraient autrement obtenus par les activités prévues ou en cours.
- b. Ainsi, le caractère complémentaire est mesuré par rapport à ce qui se serait produit sans l'obligation de prendre des mesures de compensation.
- c. Par exemple, l'assainissement ou la réhabilitation nécessaires dans le cadre d'un projet ou pour rendre une structure conforme ne sont pas considérés comme des mesures de compensation appropriées.
- d. Les promoteurs peuvent choisir d'intégrer leurs mesures de compensation dans la conception de leur projet, pourvu que ces mesures aillent au-delà de ce qui est nécessaire pour remplir le but du projet et qu'elles soient mises en place principalement pour profiter aux poissons et à leur habitat.

Question : Comment devrait-on faire la distinction entre les gains en matière de conservation découlant des mesures de compensation et ceux qui auraient été obtenus même en l'absence de telles mesures?

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS : principe 4

La prévention avant la restauration

Lors de la discussion au sujet du quatrième principe, les participants et participantes ont souvent mentionné la différence entre prévention et restauration, soulignant que la première devrait toujours avoir priorité. Ils doutaient que la restauration puisse être efficace, ou même possible dans certains cas, et jugeaient que la prévention était préférable.

« La prévention est toujours préférable à la restauration. Ainsi, lorsque des mesures de prévention sont mises en place avant le début d'un projet, les mesures de restauration deviennent inutiles. Il en va de même pour la compensation. »

« Dans la majorité des cas, il est impossible de restaurer un habitat. Les mesures de prévention seraient une meilleure option étant donné que l'environnement change tous les jours (avec les tempêtes, les feux de forêt, etc.). Un barrage a été enlevé dans notre communauté, et tous les sédiments qui s'étaient accumulés au fil des années en raison du barrage se retrouvent maintenant dans notre rivière. »

Un manque de données probantes

Les gens ont aussi évoqué la nécessité de données probantes venant appuyer diverses solutions, y compris la compensation. Ils ne veulent pas qu'on leur dise simplement qu'une mesure aidera à préserver les habitats aquatiques, ils veulent qu'on le leur montre. Il est essentiel de démontrer les répercussions et les avantages.

« Je comprends que la compensation est une solution durable. Mais, comme je le disais, nous avons un style d'apprentissage visuel. Lorsque vous faites votre présentation, donnez au moins quatre exemples, parce que le chiffre quatre... La roue de médecine, quatre types de chiffres, quatre exemples dans le monde où les mesures de compensation ont été mises en place et leurs avantages, les coûts structurels et la logistique. Vous devez présenter des données probantes. »

« Vous devez présenter des preuves plus concrètes, parce que je suis autochtone. »

« La plupart des peuples colonisés n'ont pas de données probantes, parce qu'ils ne sont pas suffisamment respectés. »

La recherche selon l'approche à double perspective

Les participants et participantes étaient d'avis que l'approche à double perspective pourrait être utile dans la prise de décisions sur les gains et avantages des mesures de compensation en matière de conservation. Cette approche, qui consiste à aborder les enjeux en faisant appel à la fois au savoir autochtone et à la science occidentale, ne se limite pas à la consultation des Autochtones; il s'agit plutôt de les faire participer au cœur du processus. L'approche à double perspective permettrait aux Autochtones de collaborer avec les organisations dans le cadre des projets afin de trouver la meilleure solution.

« L'approche à double perspective est extrêmement importante dans nos recherches. Nos aînés et nos détenteurs du savoir ont selon moi plus de poids que les scientifiques qui viennent dans nos communautés. Notre peuple vit des produits de la terre et entretient une relation plus forte avec celle-ci, et a été témoin des répercussions et des changements au fil des années. »

« Ce serait merveilleux si l'on pouvait faire en sorte que ces études soient menées en utilisant à la fois le savoir autochtone et les connaissances occidentales. »

La responsabilité des sociétés pour neutraliser les effets négatifs de la compensation

Les participants et participantes étaient d'avis que les organisations mettant en œuvre les mesures de compensation devraient être responsables de gérer tout effet négatif en découlant.

« Les organisations chargées de la compensation devraient aussi s'occuper des effets négatifs découlant des mesures en assumant la responsabilité environnementale de contrebalancer les effets

néfastes de la compensation. On devrait affecter une grande quantité de ressources aux poissons les plus touchés par les effets négatifs des mesures de compensation. »

Des exemptions pour les Premières Nations

Les gens se sont montrés curieux de leurs rôles et responsabilités à l'égard des projets, parce que les membres des Premières Nations ne sont pas soumis à l'obligation de détenir un permis de pêche dans certaines provinces.

« Selon ce que je comprends, les membres des Premières Nations de l'Ontario n'ont pas à détenir de permis de pêche s'ils fournissent leur certificat de statut d'Indien; sont-ils aussi exemptés des projets? Cela vaut aussi pour les autres provinces et territoires. »

La mobilisation des jeunes

La mobilisation des jeunes a aussi été considérée comme un aspect important pour informer les générations futures au sujet des mesures de compensation et les amener à s'intéresser aux projets qui se déroulent chez eux, dans leurs communautés.

« Utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser les jeunes, pour amener les nouvelles générations à en savoir plus et à se sentir concernées! Les réseaux sociaux sont assurément une bonne méthode pour les générations plus jeunes, et je conviens que les bulletins papier sont une bonne idée dans les communautés éloignées où Internet coûte cher. »

D'autres personnes n'ont pas jugé nécessaire de discuter davantage de ce principe.

« Selon moi, ce principe est plutôt clair; il n'y a pas grand-chose à ajouter. »

Principe 5 : Les mesures de compensation devraient être situées de manière à optimiser les résultats écologiques, en tenant compte des besoins des titulaires de droits et des utilisateurs des ressources

- a. Les mesures de compensation doivent généralement être situées à proximité des zones touchées afin de préserver la fonction et l'intégrité de l'écosystème et de profiter aux détenteurs de droits et aux utilisateurs des ressources. Toutefois, dans certaines circonstances, il peut être approprié de prendre des mesures de compensation à un endroit plus éloigné, par exemple s'il existe peu de possibilités de compensation significatives à proximité.
- b. Les mesures de compensation devraient être appliquées pour compléter les priorités locales, régionales ou des peuples autochtones en matière de conservation et de restauration du poisson et de son habitat.
- c. Si des espèces aquatiques en péril sont touchées, les mesures de compensation doivent être localisées de manière à appuyer les objectifs en matière de population et de répartition des espèces.

Question : Quels facteurs, écologiques ou autres (p. ex., sociaux ou économiques) devrait-on prendre en considération au moment de déterminer l'emplacement d'une mesure de compensation?

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS : principe 5

Une approche au cas par cas

Les participants et participantes n'ont pas dressé de liste de facteurs pour le choix de l'emplacement des mesures de compensation, puisqu'ils étaient d'avis que chaque situation sera unique et nécessitera donc une approche au cas par cas.

« Je crois que ce sera au cas par cas. Il n'existe pas de solution unique à tous les problèmes. Les individus et les situations seront différents. »

Un suivi des résultats escomptés

Les gens ont souligné l'importance d'effectuer un suivi sur le choix d'emplacement des mesures de compensation une fois celles-ci mises en œuvre, y compris des visites des lieux pendant les travaux et une fois ceux-ci terminés. Cela se rapporte également à l'établissement de relations mentionné à d'autres moments de la discussion et démontre l'importance de fermer la boucle de rétroaction.

« Ne devrait-il pas y avoir un moment ou une façon de montrer que la mesure de compensation fonctionne? Il y a des cas où des travaux ont été effectués, mais ils n'ont eu aucun effet. Et les choses ont simplement été laissées ainsi. Ils ont pris cette mesure et, cinq ans plus tard, personne n'est revenu pour s'assurer qu'elle avait été efficace. Où est le suivi des résultats? »

« Je crois aussi que les mesures de compensation DOIVENT être appliquées pour mettre en œuvre les priorités des Autochtones en matière de conservation et de restauration du poisson et de son habitat, puisque ces mesures auront toujours lieu en territoire non cédé. »

Des conflits d'intérêts potentiels

Une personne s'est questionnée sur les possibles conflits d'intérêts qui pourraient survenir dans les cas où le promoteur serait le gouvernement et que celui-ci était avisé que ses décisions pourraient faire l'objet d'un examen judiciaire.

« Qu'arrivera-t-il si le promoteur est le gouvernement du Canada, par exemple pour l'oléoduc Trans Mountain, et qu'il y a conflit d'intérêts? »

Principe 6 : Les mesures de compensation doivent générer des avantages qui se maintiennent par eux-mêmes

- a. Les mesures de compensation doivent générer des améliorations autonomes au-delà des effets néfastes découlant des ouvrages, entreprises ou activités autorisés.
- b. La conception des mesures de compensation doit être telle que l'écosystème restauré ou amélioré se comportera et fonctionnera avec un niveau de variabilité naturelle semblable à celui d'un système naturel.
- c. Une mesure de compensation ne devrait pas nécessiter une maintenance permanente.
- d. Une maintenance active à court ou moyen terme est acceptable, le temps que les nouveaux composants de l'écosystème s'établissent et deviennent pleinement fonctionnels.

Question : Comment peut-on s'assurer que les mesures de compensation génèrent des avantages autonomes et qui concordent avec les valeurs écosystémiques et les pratiques des Autochtones en matière de protection des poissons et de leur habitat?

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS : principe 6

Établissement de relations

Les participants et participantes considèrent que la clé pour générer des avantages autonomes réside dans les relations entre les promoteurs, les gouvernements et les communautés autochtones. L'établissement de relations à long terme nécessite un travail de collaboration dès le début d'un projet, des communications claires et transparentes et une mobilisation continue des communautés tout au long du processus. Les gens ont aussi indiqué de se tourner vers tous les membres de la communauté, des jeunes aux aînés, de les faire participer au processus et de leur permettre d'apprendre ce qui est fait et la façon dont ils peuvent apporter leur contribution. Ils ont exprimé le souhait de prendre part au maintien des initiatives afin de veiller à ce que des comptes soient rendus.

« Je crois que cela revient à la mobilisation et à l'établissement de relations, un autre aspect qui manque entre les nations autochtones et le gouvernement. Dans le cadre de mon travail, j'ai constaté que les secteurs d'activité et les sociétés tentent d'être un peu plus proactifs dans leurs efforts de mobilisation. Pour que les avantages soient durables et qu'ils se maintiennent d'eux-mêmes, nous devons effectuer un suivi. Les relations sont nécessaires, parce que tellement d'informations pourraient être transmises si des relations plus solides étaient établies. Peut-être qu'on ne verrait alors plus de mesures de compensation abandonnées parce qu'elles ont été oubliées. Je crois qu'il est important de mobiliser les utilisateurs des terres et les Autochtones de la région et d'établir des relations avec eux. »

« Comment est-ce que cela pourra demeurer intact si les jeunes ripostent et les détruisent, de sorte qu'ils ne pourront connaître les mesures exactes dans le futur? C'est ce que je me demande. On pourrait peut-être inclure certains jeunes dans la construction, ou les faire participer, pour qu'ils puissent prendre conscience que les liens ancestraux créent l'avenir. »

« Je crois qu'il est extrêmement important d'établir des relations. C'est un aspect qui est selon moi souvent négligé par le gouvernement du Canada, le MPO et les promoteurs. »

« Il faudra des années, si ce n'est des générations pour mesurer les résultats. Pour que nous soyons certains des pratiques en matière de protection, tout le monde doit participer. »

« Il faut mobiliser les communautés autochtones dès le début, mettre en place du financement et des plans à long terme et élaborer des plans de développement des capacités à long terme. »

La participation des jeunes

Puisque les projets de compensation doivent être durables, les participants et participantes étaient d'avis que l'on devrait aussi mobiliser les jeunes. À leur avis, les jeunes jouent un rôle important dans le maintien et la longévité des mesures de compensation. Les gens ont donc suggéré des programmes de gardes-pêche, des programmes d'été et d'autres occasions d'inclure les jeunes, puisque les défenseurs de la communauté seront nécessaires à la réussite des projets de compensation.

« Des programmes dans le cadre desquels les jeunes et les aînés travaillent ensemble. Ma bande souhaite créer un espace pour la transmission de connaissances, où les aînés peuvent enseigner le savoir et les traditions autochtones aux jeunes. »

« Il faut donner aux jeunes les moyens nécessaires pour se porter à la défense de l'eau et de l'environnement au sein de leur communauté; cela permettra d'inspirer les jeunes tout en leur attribuant un rôle dans la communauté, ce qui profitera à la terre, mais aussi à leur estime de soi, surtout en ce qui a trait à la santé mentale. La santé de la terre a une incidence sur la santé mentale et émotionnelle ainsi que sur le bien-être. »

« Les programmes de gardes-pêche se sont avérés une excellente ressource pour surveiller certaines zones, et aussi faire participer les jeunes à ces programmes. »

« Les programmes d'été et les ateliers réguliers, par exemple, sont importants pour transmettre les connaissances aux jeunes, puisqu'ils seront les prochains gardiens des terres. J'ai participé à un programme de souveraineté alimentaire auprès d'aînés, et j'ai beaucoup appris. »

Bien que la mobilisation et l'établissement de relations soient souvent considérés comme insuffisants, deux personnes ont raconté des anecdotes où ils se sont avérés efficaces :

« Quand j'étais jeune, j'ai travaillé pour un programme de remise en état des sentiers, et je raconte encore à mes enfants l'aide que j'ai apportée lorsque nous passons par là. Cet endroit occupe toujours une place importante dans mon cœur. »

« J'ai travaillé sur un projet où l'on effectuait une évaluation des connaissances écologiques traditionnelles en parallèle avec une évaluation archéologique dans le but de créer une frayère à saumon chinook le long de la rivière Penticton. L'évaluation des connaissances écologiques traditionnelles et le rapport technique se sont avérés efficaces et se sont complétés. Le projet en entier a changé en raison de ces évaluations. Il a été couronné de succès. Je ne saurais trop insister sur leur importance. »

Des points d'accès difficiles

Les participants et participantes considéraient l'emplacement des projets de compensation comme un facteur important, et les promoteurs devraient envisager de rendre les points d'accès plus difficilement accessible pour empêcher le vandalisme ou autres perturbations.

« Les points d'accès pourraient contribuer au problème de perturbation ou de vandalisme. Je crois que les situer à un endroit plus difficile à atteindre pourrait prévenir certains problèmes. Cela n'empêcherait pas tout, mais ce serait un début. »

Des rapports sur les connaissances écologiques traditionnelles

Les gens étaient d'avis que les rapports sur les connaissances écologiques traditionnelles sont essentiels pour prouver qu'un projet peut générer des avantages qui se maintiennent d'eux-mêmes.

« Encore une fois, je tiens à répéter que les rapports sur les connaissances écologiques traditionnelles sont une nécessité. Le MPO a-t-il réalisé des expériences ou des tests sur les projets ou mesures de compensation pour appuyer ou démontrer les avantages qui se maintiennent d'eux-mêmes? »

Principe 7 : Les délais entre l'impact et les mesures de compensation devraient être évités ou limités

- a. Les promoteurs devraient éviter les délais entre la manifestation des effets néfastes sur le poisson et son habitat et le fonctionnement efficace des mesures de compensation.
- b. Lorsqu'un délai est inévitable, les mesures supplémentaires de compensation doivent être mises en œuvre pour compenser les effets néfastes découlant de ce délai.

- c. Les mesures de compensation pour les espèces aquatiques en péril doivent être mises en œuvre avant que l'effet néfaste ne se produise et être pleinement fonctionnelles afin d'éviter une perte temporaire dont l'espèce aurait de la difficulté à se rétablir.

Questions : Comment peut-on s'assurer que les mesures de compensation sont mises en œuvre sans délai pouvant causer des effets néfastes pour le poisson et son habitat? Lorsqu'un délai est inévitable, quelles autres mesures de compensation devrait-on mettre en œuvre pour en contrebalancer les effets?

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS : principe 7

La sensibilisation, le partage des connaissances et la prise en compte des différents calendriers saisonniers

Au moment de réfléchir aux délais entre la manifestation des effets néfastes et les résultats générés par les mesures de compensation, les participants et participantes ont souligné la nécessité de prendre en compte divers calendriers saisonniers ou enseignements traditionnels autochtones en plus des autres échéanciers. Pour prévenir les délais, on a aussi jugé nécessaire de sensibiliser les gens, de partager les connaissances et de mobiliser divers membres de la communauté de façon à ce que plusieurs points de vue et calendriers soient pris en considération.

« Chaque nation a un calendrier, comme la nation Songhees, ma nation, les 13 lunes et le calendrier ojibwé. Nous parlons de délais, mais même si nous avons les mêmes valeurs, processus et protocoles, les dates peuvent différer en fonction des marées. »

« Il faut comparer les calendriers saisonniers autochtones. »

« Les nations n'ont pas toutes la même sensibilisation, ce qui est important. Ce que veut une nation ne correspond pas à ce que toutes les nations veulent; la sensibilité de chacune est importante. On doit éviter d'adopter une approche panautochtone. Il y a de grandes différences. »

« J'aimerais qu'il y ait des échanges entre les communautés, car il y a, je crois, un manque généralisé de familiarité concernant les mesures de compensation en matière de conservation. Les occasions de réseauter et de tirer des apprentissages de l'expérience des autres communautés pourraient être avantageuses. »

« Il est important d'avoir une bonne communication entre les organisations concernées, ou au sein de ces organisations, et les résidents, et des politiques rigoureuses doivent être mises en œuvre pour limiter les effets néfastes. Il faut inclure le plus grand nombre de personnes possible, en particulier celles qui connaissent les zones touchées et qui en sont culturellement responsables. Il est important que le plus grand nombre de personnes possible soient au courant de ces projets. »

Création de zones tampons et d'habitats temporaires

Lorsque les délais sont inévitables, les participants et participantes ont suggéré la création de zones tampons visant à protéger les habitats entre-temps.

« Lorsqu'un délai est inévitable, il faut créer des zones tampons autour de la zone touchée afin de protéger les habitats sensibles pendant ce temps. Ces zones peuvent servir de refuges pour les poissons et la faune jusqu'à la mise en œuvre complète des mesures de compensation. On pourrait aussi créer des habitats temporaires, comme des étangs à poissons ou des zones qui peuvent aider les espèces de poissons durant les stades biologiques vulnérables. »

Une compensation tout au long du projet

Selon certaines, les mesures de compensation doivent avoir la même durée que le projet. La durée prévue d'un projet doit donc être prise en compte au moment de déterminer les mesures à prendre.

« Quelle est la durée du projet du promoteur? S'il s'agit d'un projet de 25 ans, alors les mesures de compensation doivent se prolonger pendant cette durée. »

Des conséquences négatives

Les participants et participantes ont en outre reconnu que la compensation ne constitue pas toujours la bonne solution. Dans les situations où les délais sont inévitables, les promoteurs pourraient avoir à repenser leur approche afin d'éviter encore plus de conséquences négatives.

« Lorsqu'un délai est inévitable, devrait-on vraiment mettre en œuvre encore plus de mesures de compensation? Cela ne risque-t-il pas d'entraîner des conséquences encore plus graves? »

Principe 8 : Les peuples autochtones devraient participer

- a. Les peuples autochtones devraient participer tôt et souvent à la planification, à la conception, à la mise en œuvre et à la surveillance des ouvrages, entreprises et activités, ainsi qu'aux mesures de compensation.
- b. Un engagement significatif aide les promoteurs à comprendre et à traiter les effets potentiels sur les droits et à déterminer des emplacements pour les mesures compensatoires qui sont potentiellement adaptées et conformes aux intérêts et aux droits des peuples autochtones, en plus d'avoir la possibilité d'accroître leur appui en général.

- c. Les peuples autochtones peuvent posséder des connaissances pertinentes pour la conception et la mise en œuvre d'un ouvrage, d'une entreprise ou d'une activité et d'une mesure de compensation proposés.
- d. Le MPO a l'obligation de veiller à ce que les répercussions d'un projet sur les droits ancestraux ou issus de traités soient atténuées et prises en compte.

Questions : Quelles modalités, quels processus ou quelles ententes de gouvernance devrait-on utiliser pour assurer une participation significative des peuples autochtones à la planification, à la conception et à la mise en œuvre des travaux ou activités liés aux mesures de compensation? Comment les intérêts et les droits des Autochtones devraient-ils être pris en compte durant cette participation?

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS : principe 8

Une participation dès le début du processus décisionnel

Il est important de faire appel aux peuples autochtones dès le début du processus, au moment de planifier et d'entreprendre un projet. Les Autochtones veulent avoir la possibilité de prendre part à la conception du projet, et leur implication devrait aller au-delà d'une simple « case à cocher ». On devrait faire appel à eux souvent et de façon continue dès le début du projet.

« Qu'on fasse appel à nous et qu'on nous demande de prendre part à des réunions sur Zoom; ce serait un bon point de départ. »

« Je comprends que ces principes servent plutôt de guides, et qu'ils ne portent pas nécessairement sur un projet réel et sa mise en œuvre. Mais c'est justement dans la mise en pratique que les choses ne se produisent pas. Lorsqu'on dit que les Autochtones devraient participer dès le début du processus, cette mobilisation doit venir à la fois du gouvernement et du secteur. Elle ne peut pas être rejetée du revers de la main. »

« La mobilisation doit se faire dès le début. »

« On doit faire appel aux Autochtones dès le début d'un projet, et les consulter tout au long du processus et durant le suivi, pas seulement une fois, pour cocher une case. Il faut travailler avec les Premières Nations locales, c'est-à-dire envoyer l'information par courriel à la délégation appropriée. »

« Les Autochtones doivent être inclus dès le début, mais un représentant autochtone ne doit avoir aucun intérêt dans le résultat (sur le plan financier). »

Une vaste diffusion dans les communautés autochtones en rejetant l'approche panautochtone

Les participants et participantes ont dit s'attendre à une vaste diffusion dans leurs communautés de façon à ce qu'une multitude de voix autochtones puissent être entendues. Ils veulent que le gouvernement fasse appel à eux en faisant preuve d'écoute et de respect à l'égard du savoir autochtone. Il est essentiel de veiller à ce que plusieurs membres de la communauté soient entendus, et non un seul représentant. Les gens étaient aussi conscients du risque qu'une approche panautochtone soit adoptée au moment de consulter les communautés autochtones, puisque les communautés ont toutes différents besoins.

« Vous devez déterminer si une communauté communique bien avec ses membres. C'est un devoir que vous aurez à faire lorsque vous traitez avec les Premières Nations. Avez-vous inclus les commentaires de la communauté? Y a-t-il un moyen d'inclure la contribution de la communauté? »

« Cela me fait plaisir que votre travail porte sur la façon de faire participer les communautés, et vous devez aussi tenir compte du caractère unique de chacune de ces communautés avec lesquelles vous travaillez. Idéalement, en tant que personne traditionnelle, je crois qu'il y a un protocole à suivre pour tout ce qui a trait à la terre. Vous devez demander d'utiliser cet espace et proposer de le faire de façon traditionnelle. Comme vous l'avez dit, la mobilisation doit se faire dès le début. »

« Je suis d'accord qu'il faut faire preuve d'ouverture et faire participer davantage la communauté et une variété de membres : les aînés, les gardiens du savoir, les jeunes, les chefs et les conseils, les ministères des Pêches, les coordonnateurs culturels, etc., et non une seule personne ou quelques individus. Il faut élargir l'invitation à participer. »

L'acceptation des connaissances et de l'apport des Autochtones

Les participants et participantes ont exprimé un décalage entre le gouvernement ou le secteur et les perspectives autochtones traditionnelles. Malgré ce décalage ou ces opinions contraires, les Autochtones expriment le besoin que leurs voix soient entendues, valorisées et acceptées.

« Notre parole doit être entendue, qu'elle soit bonne ou mauvaise; vous devez l'entendre. »

« Les Autochtones ne tiennent pas à tout refuser; mais en faisant appel à eux de la bonne façon et en travaillant en partenariat avec eux, les choses seraient beaucoup mieux reçues. C'est ce qui nous manque en Saskatchewan, et cela revient encore une fois à l'absence d'engagement de la part du gouvernement. »

« Le gouvernement et le secteur ont tendance à se baser sur des observations, des mesures et des projections théoriques à court terme. Le savoir traditionnel tend à creuser plus profondément, en se basant sur une expérience multigénérationnelle. Les gouvernements doivent accepter cette perspective.

Ce qui m'inquiète, c'est que la science occidentale n'est pas assez dynamique et que la politique érode sa force. »

La perte du savoir

Un aspect important pour accepter le savoir autochtone consiste à reconnaître que de nombreuses communautés autochtones ont connu une perte de savoir dans le passé. Selon les participants et participantes, les gouvernements et le secteur doivent faire preuve de respect lorsqu'ils font appel aux communautés autochtones et qu'ils leur demandent de partager leur savoir. Une collaboration respectueuse avec les communautés autochtones exige une approche adaptée et fondée sur le respect.

« Les aînés qu'il nous reste détiennent des connaissances qui doivent être transmises avant de disparaître. Ils ont été témoins du déclin de notre saumon, et ils en rejettent la faute (ainsi que pour la perte de voies navigables, etc.) sur les fermes piscicoles. Mais les paroles des aînés sont rejetées, parce que le chef et le conseil veulent plus d'argent. »

« Le savoir autochtone a presque été perdu à cause des pensionnats. Dans ma région, les gens de mon âge (soit dans la quarantaine) ont commencé à se réappropriier les connaissances de la terre et des usages médicaux. C'est incroyable de voir cela se produire, mais tant d'habitats ont disparu qu'il est maintenant difficile de trouver certaines choses. »

« Il est important d'avoir une bonne communication entre les organisations concernées, ou au sein de ces organisations, et les résidents, et des politiques rigoureuses doivent être mises en œuvre pour limiter les effets néfastes. »